

SALAIRES 2015 NE PAS SUBIR

Vélizy, le 4 décembre 2014

Contrairement à ce que l'on entend incessamment dans les médias, Contrairement à la plainte maintes fois assénée par le patron du Medef, Contrairement aux manifestants du 1er décembre à l'appel des syndicats patronaux, ...



Les grandes entreprises sont les enfants gâtés des gouvernements successifs au détriment des salariés, des chômeurs, des retraités et autres laissés pour compte. Ce sont ceux-là, à qui on ne cesse, depuis bien trop longtemps, d'imposer des sacrifices et des reculs.

Thales n'est pas différent des autres grands groupes et ses actionnaires ne cessent d'exiger et d'obtenir des dividendes en croissance chaque année.

- 2012, + 13 % d'augmentation par rapport à 2011.
- 2013, + 27 % d'augmentation par rapport à 2012.

De plus, cette voracité financière impose au Groupe en cours d'année le versement d'acompte sur les dividendes envisagés. De ce fait, les actionnaires vont toucher le 14 décembre prochain, environ 30 % des dividendes qu'ils n'auraient dû toucher qu'en juin 2015 après la validation des comptes.

Voici les derniers acomptes :

- Décembre 2011 : 0,25 € par action
- Décembre 2012 : 0,25 € par action
- Décembre 2013 : 0,27 € par action
- Décembre 2014 : 0,34 € par action



Avec près de 200 millions d'actions, l'acompte représente cette année environ 70 millions d'euros ! Tout va bien ! ? ...

Cette politique a amené au final le groupe Thales à verser 40% de son résultat en dividende en 2013 et 2014 risque encore d'amplifier ce mouvement !

La CGT Thales revendique trois orientations pour la répartition des richesses créées, afin de mieux répartir la richesse créée par le travail de tous les salariés du groupe :

- Plus d'investissement dans la recherche, dans les études, dans les moyens donnés aux femmes et aux hommes pour bien travailler.
- Plus d'argent pour la politique salariale et pour le pouvoir d'achat des salariés et de leur famille.
- Plus d'argent pour améliorer les conditions de travail.

Pour y arriver, vous l'avez compris : il faut distribuer beaucoup moins d'argent en dividendes.

REPERES REVENDICATIFS CGT

Concernant la politique salariale 2015, voici les propositions CGT que nous portons. Elles sont le fruit de la réflexion de ses syndiqués. Elles sont proposées aux salariés pour qu'ils en discutent, les fassent évoluer, qu'elles deviennent leurs revendications et puissent les faire devenir réalité.



Les principes de rémunération :

- Une mesure générale pour tous garantissant le pouvoir d'achat.
- L'intégration progressive des parts variables dans le salaire (moyenne des 3 dernières années) puis suppression de celles-ci.
- La mise en place d'une grille unique des salaires et qualifications de l'ouvrier à l'ingénieur.
- Une amplitude des salaires de 1 à 5.
- Un salaire d'embauche minimum de 2 000 €.



Les mesures immédiates pour 2015 :

- Une Augmentation Générale pour tous de 2 %.
- Une part de la masse salariale consacrée aux A.I. de 2 %.
- Le règlement de toutes discriminations et en particulier celle faite aux femmes en y consacrant 1 % de la masse salariale.
- L'ouverture d'une négociation Groupe pour la mise en place d'une grille unique des salaires et qualifications permettant ainsi une évolution de carrière des ouvriers vers les techniciens, et des techniciens et administratifs vers les ingénieurs et cadres.
- L'harmonisation des salaires Paris / Province.
- Une revalorisation conséquente des salaires des doctorants, apprentis et stagiaires.
- Temps de travail : mise en place de mesures permettant de garantir le respect des heures légales.

